

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent soixante-douzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 22 avril 2014 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 16 JUIN 2014**

**Procès-verbal de la trois cent soixante-douzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 22 avril 2014 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X ( <i>conf. téléphonique</i> )	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X ( <i>visioconférence</i> )	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>		
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général		X
<b><u>SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE :</u></b>		
VILLENEUVE, Lucie Avocate, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique	X	
<b><u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u></b>		
AUGER, Mireille	X	

**INVITÉS :****PRÉSENT****ABSENT**

LANDRY, Marc  
Doyen des études

X (point 3)

LEGAULT, Lise  
Directrice du Service des finances

X (point 4)

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 05.

---

## 1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante et onzième (24 février 2014) réunion du comité exécutif
- 3.- Recommandation d'expulsion d'un étudiant en application de l'article 7.4.1 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*
- 4.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015
- 5.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015
- 6.- Engagement d'une ou d'un commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau
- 7.- Engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau
- 8.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau
- 9.- Octroi d'un contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais
- 10.- Octroi d'un contrat de prestation de services de la librairie au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais
- 11.- Octroi d'un contrat de gestion des services de librairie aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
- 12.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de la hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché
- 13.- Accord de collaboration en recherche avec la Direction générale – recherche et analyse sur le personnel militaire (DGRAPM) de la Défense nationale
- 14.- Période d'information et questions
- 15.- Prochaine réunion (28 avril 2014)
- 16.- Clôture de la séance

## 2.- **Procès-verbal de la trois cent soixante et onzième (24 février 2014) réunion du comité exécutif**

### 2.1 **Approbation**

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Michal

Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante et onzième (24 février 2014) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

**Présences (p. CX-2) :** indiquer la présence de madame Frédérique Delisle.

**Point 4 (p. CX-6) :** l'on convient d'ajouter le commentaire d'un membre concernant sa préoccupation quant à la différence des frais exigés aux étudiants du Collège Nouvelles Frontières pour l'accès aux services du centre sportif.

## 2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante et onzième réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement en ce qui concerne :

**Point 4 (p. CX-6) :** Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que les étudiants du Collège Nouvelles Frontières peuvent se prévaloir des mêmes services et des mêmes tarifs que ceux offerts aux étudiants à temps complet de l'UQO, soit le tarif de 33 \$ prévu au Règlement relatif aux frais de scolarité. Il ajoute que les tarifs applicables aux employés de l'UQO pour les services du centre sportif s'appliquent également aux employés du Collège.

Il informe par la suite les membres que les frais de rédaction de thèse de 70 \$ couvrant les frais d'encadrement sont facturés aux étudiants à partir du moment où l'Université ne reçoit plus de financement du gouvernement, soit après 4 trimestres. Ces frais permettent d'assumer, entre autres, les dépenses liées à l'encadrement de la recherche, tel que défini à la section 2 du Régime des études de cycles supérieurs. Il ajoute que ce montant sert notamment d'incitatif pour que les étudiants complètent plus rapidement leurs programmes. Il précise que le libellé lié à ces frais ne peut être modifié puisqu'il s'agit du libellé utilisé par le gouvernement. Le recteur suggère qu'un renvoi à la section du Régime des études de cycles supérieurs appropriée soit ajouté au Règlement relatif aux droits de scolarité.

**Point 5 (p. CX-7) :** Le vice-recteur à l'administration et aux ressources distribue en séance le document intitulé *Directive relative à l'évaluation du français en lien avec l'exigence minimale concernant la réussite du test de français* et confirme qu'il existe quatre versions du Test du Service d'évaluation linguistique (test SEL). La version du test SEL exigée pour chaque fonction ou corps d'emploi est en lien avec l'exigence minimale du niveau de français requis pour occuper ces fonctions ou corps d'emploi.

### 3.- Recommandation d'expulsion d'un étudiant en application de l'article 7.4.1 de la Politique de santé, sécurité et prévention

*Le doyen des études, monsieur Marc Landry, est présent pour le traitement de ce point.*

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

*Monsieur Marc Landry quitte la réunion.*

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par

madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1644 confidentielle concernant une recommandation d'expulsion d'un étudiant en application de l'article 7.4.1 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*; laquelle résolution est conservée sous la garde du secrétaire général.

#### 4.- **Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présente le projet de budget du fonds de fonctionnement. Une copie de la présentation PowerPoint utilisée pour la présentation est distribuée aux membres.

### **I ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le 9 décembre 2013, le conseil d'administration adoptait les orientations budgétaires suivantes (372-CA-5633) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2014-2015 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Poursuivre la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Soutenir le développement de l'UQO par une meilleure répartition des ressources en appui à la mission de l'Institution;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe pour la préparation du budget de fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2014-2015
- Appuyer le projet de consolidation du campus de Gatineau par la création d'un Pavillon des arts;
- Soutenir le développement des activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme;
- Soutenir le démarrage des activités de formation continue du pôle Paul Gérin-Lajoie;
- Soutenir la croissance de l'effectif étudiant par des activités de recrutement ciblées.

### **II PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

L'élaboration du budget 2014-2015 a débuté par l'adoption des orientations budgétaires au conseil d'administration le 9 décembre 2013. Par la suite, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a transmis un courriel, daté du 19 décembre, invitant les directeurs et directrices de départements et de modules à transmettre toute demande qui devrait être prise en considération dans l'établissement de leur budget de fonctionnement, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Ils ont aussi été invités à formuler leurs demandes en personnel pour la prochaine année financière en transmettant le formulaire prévu à cet effet, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Les demandes retenues ont été soumises au comité de budget par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Puis, le 16 janvier, le vice-recteur à l'administration et aux ressources a adressé un courriel aux cadres les informant des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration et les invitant à formuler leurs demandes budgétaires en leur précisant qu'outre les demandes reliées aux orientations budgétaires, toute demande budgétaire supplémentaire devrait être en lien avec les coûts de systèmes, la croissance de l'effectif étudiant, les projets déjà engagés ou l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives. Il les invitait également à formuler leurs demandes de personnel. Toutes les demandes devaient être soumises au plus tard le 5 février 2014. Les cadres supérieurs se sont chargés d'examiner les demandes budgétaires 2014-2015 pour chacun des secteurs sous leur responsabilité, y compris pour les départements et les modules.

Les 5, 6 et 7 février, les membres du comité du budget, soit le comité de régie

accompagné de la directrice et d'une professionnelle du Service des finances, ont passé en revue les budgets de tous les services, modules et départements de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), tant pour les revenus que pour les dépenses, afin de prendre les décisions menant à l'établissement du budget de fonctionnement. Les membres de la régie ont également fait l'analyse des demandes de personnel, à la suite d'une présentation effectuée par le directeur du Service des ressources humaines.

### III TABLEAU SOMMAIRE

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2014-2015 ainsi que les données comparatives afférentes :

	<b>Budget révisé 2013-2014</b>	<b>Budget proposé 2014-2015</b>	<b>Écart</b>
	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>
Produits	75 625,8 \$	79 366,5 \$	3 740,7 \$
Charges	76 190,6	79 925,2	3 734,6
<b>Excédent des charges par rapport aux produits</b>	<b>( 564,8 \$ )</b>	<b>( 558,7 \$ )</b>	<b>6,1 \$</b>

### IV FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Voici une brève description des faits saillants du budget proposé :

#### 1. Règles budgétaires

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) annonce un réinvestissement dans les universités. Le projet de convention spécifique soumis à l'UQO, évoquant un financement pouvant atteindre 2 313 000 \$, est présenté. Toutefois, au point de vue budgétaire, cela réduit le financement dont l'UQO dispose pour son fonctionnement. Tout d'abord, l'enveloppe pour la philanthropie n'est pas un nouveau financement, il s'agit de l'enveloppe qui se nommait auparavant, « Placements Université ». Cette enveloppe ne procure donc pas un nouveau financement et elle a été exclue de l'analyse. De plus, une enveloppe de 411 900 \$ est allouée pour la résorption du déficit. Toutefois, même si celle-ci doit être considérée dans les revenus de l'UQO, elle ne peut pas être utilisée et elle doit plutôt servir à réaliser un surplus qui devra être affecté au solde de fonds. De ce fait, aux fins du résultat reconnu pour l'octroi de la subvention conditionnelle, cette somme sera exclue du résultat de fin d'exercice. Pour cette raison, elle a été présentée dans les revenus, puis retirée. Par ailleurs, considérant les enveloppes du réinvestissement stratégique, le MESRST annule le financement qu'il avait octroyé en compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité. Bref, l'impact net du réinvestissement stratégique sur les enveloppes budgétaires de l'UQO est une réduction de 30 200 \$. Il est à noter que le budget comporte toutes les sommes requises, afin de permettre de respecter les engagements de l'UQO, prévus au projet de convention spécifique de réinvestissement 2014-2015.

Par ailleurs, le MESRST annonce qu'il maintiendra les coupures attribuables à la Loi 100 et la compression relative à l'effort budgétaire imposée il y a deux ans. Ainsi, c'est une réduction permanente de 2 023 600 \$ qui est imputée au financement de l'UQO, pour un impact net de 2 053 800 \$ sur la subvention de l'année courante.

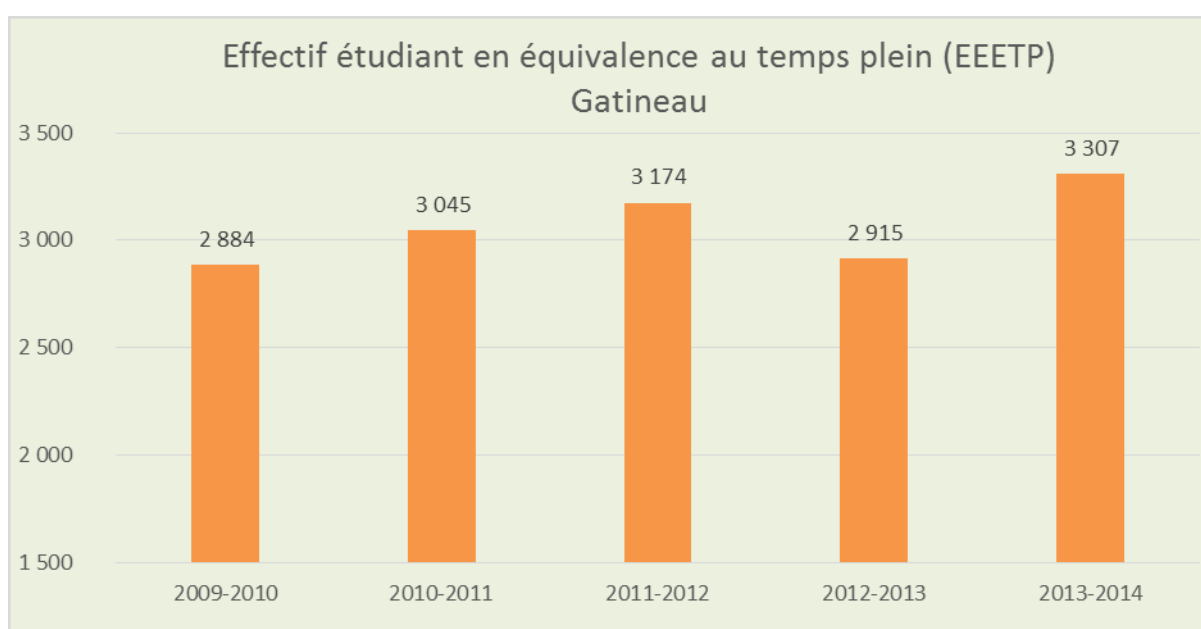
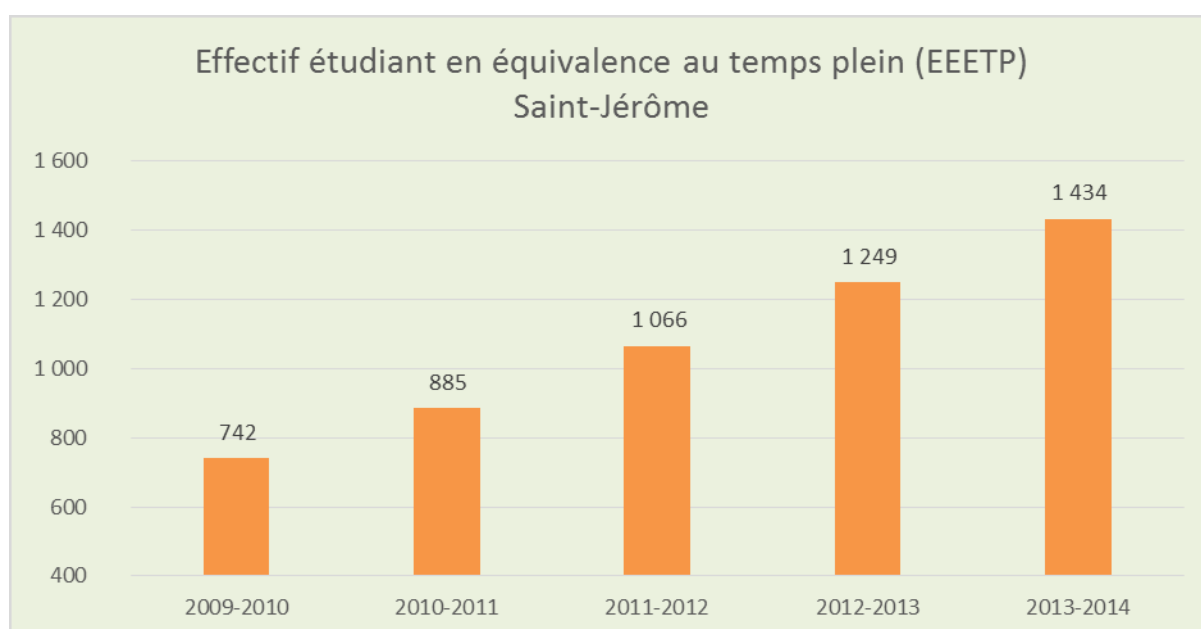
Le siège social de l'UQ a aussi obtenu des informations voulant que le financement des chantiers 1 et 2, pour des programmes visant à favoriser le recrutement et la rétention de

professeurs en génie et en administration, qui devait prendre fin en 2012-2013 et qui a été reconduit en 2013-2014, soit maintenu pour l'année 2014-2015. Pour l'UQO, cela représente une somme de 290 900 \$ et elle est incluse au budget proposé.

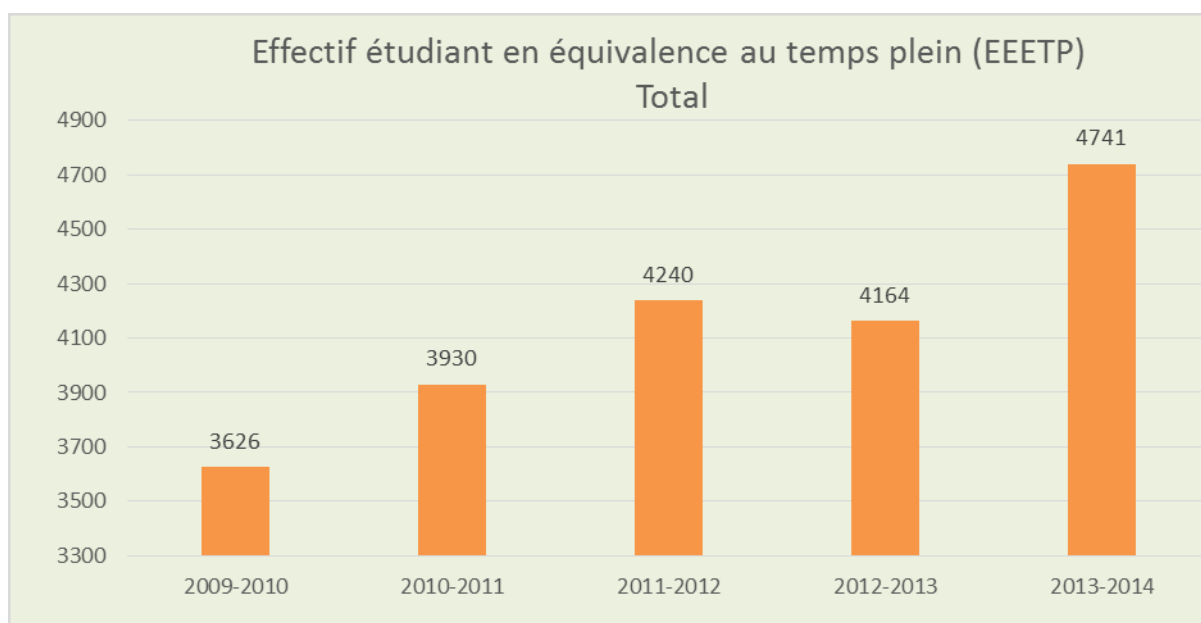
## 2. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2014-2015 est de 5 032 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une hausse de 6,14 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2013-2014 (4 741 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2013-2014 (4 689 EEETP), on obtient plutôt une hausse estimée à 7,3 %. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du Ministère, puisque l'effectif étudiant est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de l'effectif étudiant, le cas échéant. Les tableaux suivants montrent l'évolution de l'effectif étudiant.

### Évolution de l'effectif étudiant







### Subvention

Le tableau ci-dessous résume les sources de variation de la subvention :

<b>Sources de variation de la subvention</b>	
Hausse de clientèle	2 030 700 \$
Indexation pour les coûts de système	492 900
Récupération des forfaitaires	387 500
Frais indirects - recherche subventionnée	184 700
Convention de réinvestissement 2014-2015	(30 200 )
Autres	(5 800 )
<b>Variation nette</b>	<b><u>3 059 800 \$</u></b>

La variation de la subvention est principalement attribuable à la hausse de l'effectif étudiant qui procure un financement additionnel de 2 030 700 \$.

Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de systèmes, prévue dans l'allocation 2014-2015, est de l'ordre de 492 900 \$ et elle est inférieure au montant versé en salaire à certaines catégories d'employés en vertu de la « *Politique salariale du Gouvernement (PSG)* ».

De plus, les récupérations des montants forfaitaires exigés des étudiants non résidents du Québec et des étudiants étrangers sont en diminution de 387 500 \$, ce qui procure un revenu additionnel d'un montant équivalent, dans l'allocation initiale. Cette réduction est attribuable à la variation de ces clientèles dans l'année 2012-2013 comparativement à celles de l'année 2011-2012.

Également, le financement des frais indirects reliés à la recherche subventionnée est en hausse de 184 700 \$.

Finalement, la réduction nette du financement de 30 200 \$, attribuable à la convention de réinvestissement 2014-2015 et divers autres ajustements totalisant une réduction de 5 800 \$, produit une hausse globale nette de la subvention de 3 059 800 \$.

### 3. Taux de pondération

Aux fins de financement de l'enveloppe « Enseignement », le Ministère pondère les

étudiants en équivalence au temps plein (EETP), selon le cycle d'études et selon les familles de programmes d'études. En fonction des formations offertes, le taux de pondération prévu est de 1,65 comparativement à 1,635 au budget révisé. Cela a pour effet d'augmenter le financement relatif à l'effectif étudiant de 275 500 \$.

#### 4. Droits de scolarité

Les droits de scolarité tiennent compte d'une indexation de 1,63 \$ du crédit, annoncée par le gouvernement du Québec, applicable à partir du trimestre d'automne 2014. Cette hausse génère une prévision de revenus additionnels de 249 300 \$. En considérant également la hausse de l'effectif étudiant, les droits de scolarité procurent des revenus supplémentaires totalisant 920 200 \$.

#### 5. Autres revenus

Les autres revenus prennent en compte la hausse de tarifs pour les frais institutionnels obligatoires (FIO), adoptée par le comité exécutif (résolution 371-CX-1641). Par ailleurs, quelques éléments affectent les autres revenus de façon plus significative. Tout d'abord, les baux de certains locataires corporatifs ou institutionnels qui venaient à échéance en 2013-2014, entraînent une prévision à la baisse des revenus de loyer. De plus, l'entente avec la ville de Gatineau relativement au développement de nouveaux programmes prenait également fin en 2013-2014. L'UQO est actuellement en négociations avec les représentants de la ville, à ce sujet. Le budget 2014-2015 ne prévoit pas ce montant comme revenu.

#### 6. Plan des effectifs

Le plan des effectifs prévoit l'ajout de plusieurs postes. Outre l'ajout des treize postes de professeurs, plusieurs nouveaux postes ont aussi été ajoutés au plan des effectifs augmentant ainsi les salaires de différents groupes (professionnel, technique, bureau et direction).

À la demande du vice-recteur à l'administration et aux ressources, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche expose aux membres, en séance, la restructuration envisagée au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, soit la création de deux nouvelles fonctions, un poste de direction des Services aux étudiants à Gatineau ainsi qu'un poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme. Il précise que les Services aux étudiants à Gatineau seront scindés en deux.

#### 7. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont les hausses prévues par les conventions collectives et les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les déagements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette, d'environ 3 795 600 \$, est composée des éléments suivants :

- Hausse de 1 635 900 \$ attribuable à la création de nouveaux postes de professeurs ainsi qu'à l'intégration au fonds de fonctionnement de certains salaires de professeurs de l'ISFORT prévus antérieurement au fonds avec restriction;
- Hausse de 1 430 000 \$ attribuable à la création de nouveaux postes au plan des effectifs, autres que les postes de professeurs. Il est à noter que cette hausse budgétaire au niveau du plan des effectifs se traduit par une baisse des montants accordés en masse salariale surnuméraire puisque dans plusieurs cas, l'Université transforme en poste régulier des fonctions jusqu'à maintenant occupées par du personnel surnuméraire;
- Hausse de 280 100 \$ attribuable aux chargés de cours et aux cours en appoint;
- Hausse de 1 247 600 \$ attribuable aux augmentations salariales du plan des effectifs (incluant un montant de 719 300 \$ pour les professeurs et un montant de 528 300 \$

pour les autres employés);

- Baisse de 50 000 \$ suite à l'augmentation de l'économie anticipée sur la masse salariale, qui passe de 2 700 000 \$ à 2 750 000 \$;
- Hausse de 115 300 \$ en salaires auxiliaires (incluant les salaires étudiants aux modules, départements et services);
- Baisse de 507 300 \$ attribuable aux variations des salaires surnuméraires. En effet, malgré l'attribution de nouveaux montants pour l'année 2014-2015, la masse salariale surnuméraire subit malgré tout une diminution nette. Cette diminution découle du fait que plusieurs montants attribués en 2013-2014 en masse salariale surnuméraire ont été transformés en postes permanents au plan des effectifs en 2014-2015;
- Baisse de 356 000 \$ attribuable aux autres variations salariales, incluant notamment une baisse de 110 800 \$ pour la prévision des départs à la retraite.

#### 8. Autres dépenses

Plusieurs montants ont été attribués au budget 2014-2015 afin de soutenir le développement des activités de l'Université sur les divers campus. Il s'agit notamment de montants pour l'achat de volumes, périodiques et ressources électroniques pour les bibliothèques, de la hausse du budget pour les fonds internes de recherche et de création (FIRC), de l'augmentation des bourses pour les étudiants des cycles supérieurs, d'ajout d'équipement multimédia à Saint-Jérôme et à Gatineau et de sommes pour soutenir l'internationalisation et le Pôle universitaire Paul-Gérin Lajoie. Une provision a également été prévue pour couvrir l'augmentation des tarifs reliée à la mise à jour de la politique de frais de voyage.

#### 9. Charges par fonction

Le tableau des charges par fonction pour le budget 2014-2015 est présenté à la section V. L'augmentation des dépenses totales pour l'UQO s'élève à 7,8 % par rapport au budget initial 2013-2014 et à 4,9 % par rapport au budget révisé. L'augmentation des dépenses pour les fonctions enseignement et recherche s'élève à 7,0 % par rapport au budget initial 2013-2014 et à 6,3 % par rapport au budget révisé, en tenant compte de l'ajustement comparatif du budget 2013-2014 pour les reclassements de fonctions.

#### 10. Provision pour économies salariales

La provision pour économies salariales a été évaluée à 2 750 000 \$, ce qui représente une hausse de 50 000 \$ comparativement au budget révisé 2013-2014 et une hausse de 750 000 \$ par rapport au budget initial de l'an dernier. Même s'il n'est pas possible de présumer, au budget initial, que tous les éléments générant une économie se reproduiront, les économies observées au cours des dernières années et les nombreux postes créés en 2014-2015 permettent de prévoir des économies plus importantes dès le budget initial.

#### 11. Provision pour économies sur les autres dépenses

La provision pour économies sur les autres dépenses a été maintenue au même montant qu'au budget révisé, soit 585 000 \$.

#### 12. Provision pour variation des banques de vacances et de temps supplémentaire

Une provision de 220 000 \$ a été prévue au budget pour la variation des banques de vacances et de temps supplémentaire. Bien que le ministère se soit engagé envers les universités à exclure l'impact des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux fins de l'octroi de la subvention conditionnelle, lors de l'implantation de la réforme comptable, celui-ci a modifié les règles budgétaires et considère maintenant cette dépense lors de son analyse des résultats de l'exercice qui mène à l'octroi de cette subvention.

13. Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

L'Université du Québec en Outaouais s'est vu octroyer une subvention particulière pouvant atteindre 6 089 530 \$ d'ici l'année 2016-2017 pour le démarrage et le fonctionnement d'un nouveau secteur disciplinaire et d'une unité de recherche en sciences naturelles. La portion de cette subvention prévue pour l'année 2014-2015, s'élevant à un montant de 1 101 100 \$, répond aux critères des subventions avec restrictions et sera, par conséquent, comptabilisée au fonds avec restrictions. Ceci permettra, entre autres, le report du montant de subvention non utilisé à une année donnée aux exercices financiers futurs. Ce montant de subvention et le montant équivalent des dépenses ne sont donc pas inclus dans les tableaux du budget de fonctionnement. Toutefois, en 2014-2015, des activités de formation auront lieu. De ce fait, des revenus estimés à 321 000 \$ seront générés par l'effectif étudiant du Département des sciences naturelles. Ainsi, le budget du fonds de fonctionnement inclut des dépenses équivalentes aux revenus prévus pour ces étudiants et le reste du budget est imputé à la subvention de démarrage du fonds avec restrictions. Un tableau détaillant le budget de fonctionnement du Département des sciences naturelles et de l'ISFORT, prévu au fonds de fonctionnement et au fonds avec restrictions est présenté.

14. Modifications aux règlements généraux de l'Université du Québec

L'Université du Québec a apporté des modifications à ses règlements généraux quant à l'adoption des budgets de ses constituantes. Ainsi, en vertu des modifications apportées à l'article 2.1.3, paragraphe e, du règlement général 5, ainsi qu'à l'article 7.3 du règlement général 7 de l'Université du Québec, publiées dans la Gazette officielle du Québec le 18 janvier 2014, les budgets des constituantes ne sont plus approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. En effet, la nouvelle réglementation prévoit que l'Assemblée des gouverneurs n'approuve maintenant que le budget initial consolidé.

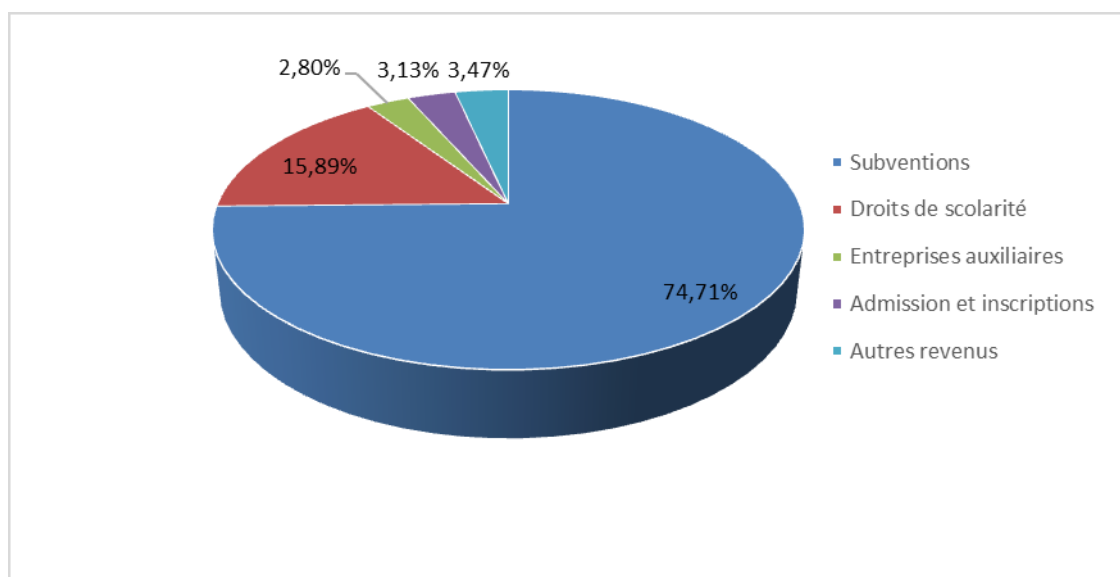
## V TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires.

### **Prévisions budgétaires 2014-2015 – Sommaire des produits**

<b>Produits</b>	<b>Budget initial 2014-2015</b>
	<b>(\$=000)</b>
Subventions	59 298,2 \$
Droits de scolarité	12 609,3
Entreprises auxiliaires	2 221,4
Admission et inscriptions	2 480,5
Autres revenus	2 757,1
<b>Total - Produits</b>	<b>79 366,5 \$</b>

## Budget proposé 2014-2015 – Produits

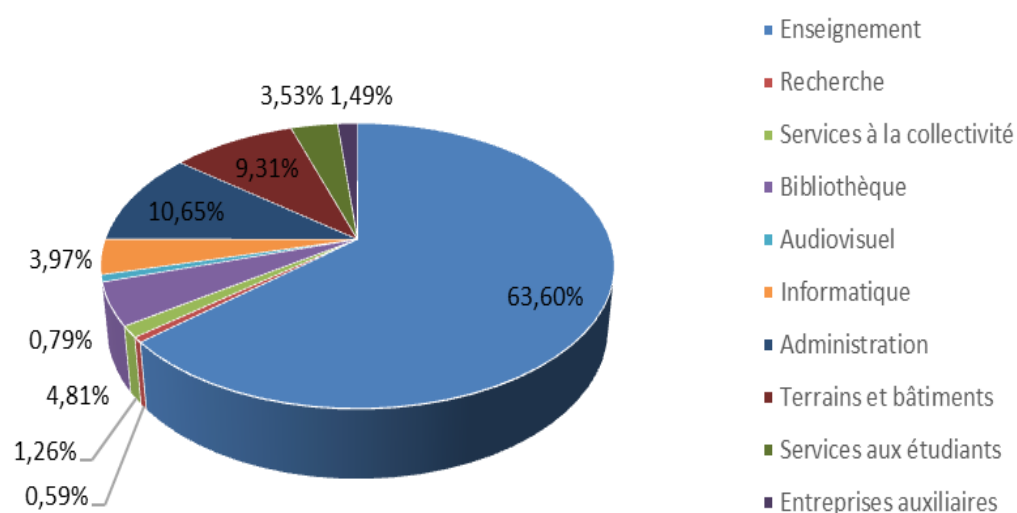


### V TABLEAUX ET GRAPHIQUES (suite)

#### Prévisions budgétaires 2014-2015 – Charges par fonction

Fonctions	Total budget proposé 2014-15 (\$=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	40 443,8 \$	7 734,8 \$	2 653,6 \$	50 832,2 \$
Recherche	244,0	32,0	194,1	470,1 \$
Services à la collectivité	691,2	141,4	170,9	1 003,5 \$
Bibliothèque	2 135,1	468,3	1 243,4	3 846,8 \$
Audiovisuel	411,9	93,6	129,1	634,6 \$
Informatique	1 355,5	296,2	1 525,0	3 176,7 \$
Administration	5 051,3	1 154,6	2 303,6	8 509,5 \$
Terrains et bâtiments	970,0	220,3	6 251,0	7 441,3 \$
Services aux étudiants	1 151,4	252,3	1 416,4	2 820,1 \$
Entreprises auxiliaires	-	-	1 190,4	1 190,4 \$
<b>Total</b>	<b>52 454,2 \$</b>	<b>10 393,5 \$</b>	<b>17 077,5 \$</b>	<b>79 925,2 \$</b>

#### Budget proposé - 2014-2015 - Charges par fonction



Suite à la présentation, le recteur se dit fort heureux de ce budget qui marque la croissance et l'investissement et qui permet de combler des postes et de refinancer des budgets jadis amputés. Il salue la clarté des informations et le travail important dévolu à la préparation des documents présentés par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances. La présidente se joint à lui pour les remercier et les féliciter.

Un membre reconnaît que le budget présente de nombreux points positifs, mais souhaite savoir pourquoi les frais légaux sont à nouveau aussi élevés cette année. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que ces frais comprennent notamment les montants alloués aux processus de grief en cours, mais aussi des montants provisionnels pour les cas où des recours ou avis juridiques seraient nécessaires. Il ajoute que les frais légaux sont répartis entre le Secrétariat général, le Service des ressources humaines et à la firme de l'avocat représentant l'UQO. Le membre émet le souhait, partagé par la direction de l'UQO, que le nombre de griefs soit réduit. Il estime que le fait que le montant alloué aux frais légaux soit connu peut concourir à encourager le dépôt et l'accumulation de griefs. Le recteur ajoute qu'une partie des frais actuels sont dus notamment aux événements du printemps 2012. Le montant prévu au présent budget est selon lui conservateur et il estime qu'il est judicieux d'avoir ce montant en provision.

Suite à la question d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme la tenue d'un deuxième audit informatique tel que recommandé par la firme Vitrix. Cette dernière recommandait notamment qu'un autre audit soit effectué après l'implantation de GESTA. Le coût estimé de ce processus se situe entre 40 000 \$ et 45 000 \$. Un appel d'offres, possiblement de concert avec les autres constituantes concernées, sera effectué.

Un membre demande des informations sur l'échéance des baux de location des locaux du CRTL. Il souhaite notamment savoir si d'autres locataires sont pressentis. Le recteur fait savoir que des démarches ont été entreprises pour attirer des locataires dont les activités sont en lien avec la mission universitaire, mais que ceux contactés tardent à se commettre. Les espaces de locations ne sont donc pas occupés actuellement, mais diverses options sont envisagées. Il fait savoir que l'Université McGill s'est montrée intéressée à louer des espaces au CRTL à compter de 2016. Il ajoute que la direction de l'UQO tient également en considération qu'il faut prévoir de l'espace pour les nouveaux personnels et étudiants et qu'il pourrait aussi s'agir d'une opportunité de rapatrier le campus Lucien-Brault.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources adhère aux propos du recteur et mentionne qu'il s'agit d'une période propice pour mener une réflexion sur l'utilisation du surplus d'espace locatif et que c'est ce qui explique que les options de location n'ont pas été affichées officiellement.

Un membre questionne les termes de l'entente de collaboration entre l'UQO et la Ville de Gatineau et les possibilités de la reconduire. Il souhaite également savoir si une telle option pourrait être envisagée à Saint-Jérôme. Le recteur indique que cette entente, qui visait à explorer la possibilité d'une collaboration financière, a été conclue en 2008. Il s'agissait, pour la première partie de l'entente, d'un don annuel de 250 000 \$ pendant une période de cinq (5) ans, pour une somme totale de 1,25 million \$. Le dernier versement a été effectué en 2013 et l'UQO a demandé au nouveau maire de reconduire et de bonifier cette partie de l'entente. Les échanges se poursuivent avec la Ville.

La deuxième partie de l'entente, qui a toujours cours, se traduit par des contributions de la Ville de Gatineau sous la forme d'un don de terrain et du remboursement des compensations tenant lieu de taxes pour les constructions réalisées de 2009 à 2019 destinées à des fins éducatives, étalées sur une période de dix (10) ans, avec des modalités de remboursement de 100 % la première année et diminuant de 10 % par année par la suite.

Le recteur poursuit en indiquant que pour Saint-Jérôme, l'UQO a déjà bénéficié d'une contribution, soit par le don du terrain du campus. Le nouveau maire Saint-Jérôme, qui soutient fortement l'UQO, a par ailleurs annoncé qu'il entendait doter la ville d'un nouvel hôtel de ville et qu'une partie de ce dernier pourrait être utilisée par l'UQO.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources remercie chaleureusement la directrice du Service des finances. Cette dernière quitte la réunion.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1645 relative à un avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015; laquelle résolution est jointe en appendice.

**5.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MESRST. Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2011-2016.

Le 13 mars 2014, l'Université a obtenu une estimation de ses enveloppes budgétaires en immobilisations par le MESRST. Pour 2014-2015, ces enveloppes budgétaires sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	414 000 \$
• Enveloppe de rénovation et de rattrapage	1 653 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>598 000 \$</u>
	<b>2 665 000 \$</b>
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	<b>2 959 000 \$</b>

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs et le développement des systèmes d'information de l'Université.

Pour 2014-2015, les sommes requises du fonds d'investissement de l'Université pour la réalisation des projets en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	275 000 \$
• Enveloppe de rénovation et de rattrapage	1 075 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>850 000 \$</u>
	<b>2 200 000 \$</b>
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	<b>2 494 000 \$</b>

Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2013-2014 et des soldes disponibles avec le coût des projets à réaliser en 2014-2015 ont été consultés par les membres.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1646 relative à un avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015; laquelle résolution est jointe en appendice.

**6.- Engagement d'une ou d'un commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau**

Suite à la vacance du poste de commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Pierre Tessier, registraire, de madame Guylaine St-Amour, conseillère en aide financière au Bureau du registraire et des services aux étudiants, et de madame Lynn Carpentier Joanisse, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu 126 candidatures et a retenu cinq (5) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Sabrina Ducharme Charland à titre de commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau.

Madame Ducharme Charland possède environ sept (7) années d'expérience en travail de bureau et service à la clientèle. Elle travaille depuis janvier 2014 à titre de commis senior aux admissions au Bureau du registraire et des services aux étudiants à l'UQO, comme statut particulier. Elle a travaillé notamment à titre d'agente administrative au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et à titre de directrice de comptes corporatifs chez Cellulaire plus, à Sherbrooke. Elle possède un diplôme d'études secondaires de l'école secondaire du Triolet, à Sherbrooke (2005). De plus, elle a complété un diplôme d'études collégiales en sciences humaines, profil psychologie (DEC) au Cégep de Sherbrooke (2007).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1647 concernant l'engagement d'une ou d'un commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 7.- **Engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau**

Suite à la vacance du poste de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Lise Legault, directrice du Service des finances, de madame Lynn Carpentier Joanisse, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, et de monsieur Etienne Collette, technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature et a retenu une (1) candidature pour l'entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Janie Decelles à titre de coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances à Gatineau.

Madame Decelles possède plus de neuf (9) années d'expérience dans le domaine de la comptabilité. Elle travaille comme professionnelle à statut particulier à l'UQO depuis juillet 2010. Elle a notamment occupé la fonction d'agente à la gestion financière ainsi que de coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances. Elle a également travaillé à titre de responsable de dossiers chez Raymond Chabot Grant Thornton. Elle est détentrice d'un Baccalauréat en comptabilité de l'UQO (2006). De plus, elle possède un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de l'UQO (2007) et le titre de comptable agréé (CA) (2008).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1648 concernant l'engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 8.- **Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau**

Suite à la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au



Service de la bibliothèque à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Daniel Godon, directeur du Service de la bibliothèque, de monsieur Simon Buisset, bibliothécaire au Service de la bibliothèque, et de monsieur Etienne Collette, technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu 22 candidatures et a retenu quatre (4) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Maryse Allain à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau.

Madame Allain possède près de quatre (4) années d'expérience dans le domaine de la documentation. Elle a travaillé à titre de coordonnatrice des demandes d'accès à l'information au ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2010 à 2014). Elle a obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de la documentation au Cégep de l'Outaouais, à Gatineau (2013).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1649 concernant l'engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **9.- Octroi d'un contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais**

Une membre, madame Dominique Toupin, se déclare en conflit de rôle puisqu'elle est l'auditrice de la COOPSCO des Laurentides, et s'abstient de prendre part à la discussion et à la décision.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'en janvier 2010, l'UQO paraphait une entente avec la COOPSCO des Laurentides pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme, entente qui prenait fin le 31 mai 2013 (résolution 343-CA-5182).

Suite aux pertes encourues par la COOPSCO des Laurentides pour les deux premières années d'opération des services alimentaires et à un exercice comparatif de coûts, l'UQO avait accordé en 2012 une réduction de 50 % du coût du loyer pour le porter à 5 205,67 \$ par année tout en conservant les redevances à 2 %. En 2013, le coût du loyer était de 0 \$ et aucune redevance n'était prévue. Les termes de cette entente furent prolongés d'une année et viennent donc à échéance le 31 mai 2014.

D'un commun accord, les deux parties souhaitent conclure une nouvelle entente. À cet effet, des pourparlers entre l'UQO et les représentants de la COOPSCO des Laurentides ont eu lieu et une proposition de la COOPSCO des Laurentides a été soumise. La proposition soumise tient compte des revenus générés et des pertes encourues lors des dernières années ainsi que du contexte particulier d'opération d'un tel service considérant les restaurants et les cafés à proximité du campus. La durée prévue de cette entente est de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2017 selon l'offre suivante :

<b>Alimentaire</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
<b>Redevances</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>
<b>Maximum</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>6 000 \$</b>

Un membre est d'avis que malgré l'envergure actuellement restreinte des opportunités de services qu'offre la taille réduite de ce campus, la compétition est présente. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la décision est le résultat d'un appel d'offres et que l'UQO est à la merci du marché qu'elle peut offrir. Il indique qu'un autre appel d'offres pourrait être fait si demandé, mais souligne que ce contrat constitue une bonne option pour

l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1650 concernant l'octroi d'un contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

**10.- Octroi d'un contrat de prestation de services de la librairie au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais**

Une membre, madame Dominique Toupin, se déclare en conflit de rôle puisqu'elle est l'auditrice de la COOPSCO des Laurentides, et s'abstient de prendre part à la discussion et à la décision.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'en janvier 2010, l'UQO paraphait une entente avec la COOPSCO des Laurentides pour la prestation de services de la librairie au campus de Saint-Jérôme, entente qui prenait fin le 31 mai 2013 (résolution 343-CA-5183).

Suite aux pertes encourues par la COOPSCO des Laurentides pour les deux premières années d'opération des librairies et à un exercice comparatif de coûts, l'UQO avait accordé en 2012, une réduction de 50 % du coût du loyer pour le porter à 6 613,30 \$ tout en conservant les redevances à 1 % et pour l'année 2013 un coût du loyer à 6 814,78 \$ et des redevances à 1 %. Les termes de cette entente furent prolongés d'une année et viennent à échéance le 31 mai 2014.

D'un commun accord, les deux parties souhaitent parapher une nouvelle entente. À cet effet, des pourparlers entre l'UQO et les représentants de la COOPSCO des Laurentides ont eu lieu et une proposition de la COOPSCO a été soumise. La proposition soumise tient compte des revenus générés et des pertes encourues lors des dernières années ainsi que du contexte particulier d'opération d'un tel service au centre-ville de Saint-Jérôme. La durée prévue de cette entente est de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2017 selon l'offre suivante :

<b>Librairie</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
Loyer annuel	7 229,16 \$	7 446,04 \$	7 669,41 \$
Redevances	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Maximum	15 000 \$	16 500 \$	17 000 \$

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1651 concernant l'octroi d'un contrat de prestation de services de la librairie au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

**11.- Octroi d'un contrat de gestion des services de librairie aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait savoir qu'en avril 2010, l'UQO paraphait une entente avec la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO) pour la gestion des services de la librairie aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, entente qui vient à échéance le 31 mai 2014 (résolution 342-CA-5150).

D'un commun accord, les deux parties au contrat souhaitent renouveler cette entente. À cet effet, des pourparlers entre l'UQO et les représentants de COOPSCO ont eu lieu et ont mené à un projet d'entente. La proposition soumise par COOPSCO tient compte du contexte changeant du secteur du livre et d'une possible diminution des ventes liée à la numérisation de contenu et à l'utilisation grandissante d'outils pédagogiques virtuels par les professeurs dans le cadre de leur cours. La période prévue de cette entente est de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2014 au

31 mai 2017, avec une possibilité de deux renouvellements annuels après entente entre les parties.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1652 concernant l'octroi d'un contrat de gestion des services de librairie aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

**12.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de la hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme RCAA Planifika en juin 2007, des travaux de remplacement de l'unité de hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché sont à effectuer.

La hotte de cuisine de la cafétéria au pavillon Alexandre-Taché doit être modifiée pour répondre aux nouvelles normes du Code du bâtiment et l'unité de ventilation de hotte nécessite d'être remplacée. De plus, les compresseurs de thermopompes des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 qui desservent le secteur B du bâtiment datent de plus de vingt ans et nécessitent d'être remplacés par des compresseurs plus performants et efficaces.

La firme d'ingénieurs WSP a été mandatée pour préparer les plans et devis qui ont servi à solliciter des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en mécanique du bâtiment pour effectuer ces travaux.

Le financement du projet de remplacement de l'unité de hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le MESRST.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 7 mars 2014 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 19 mars 2014.

L'ouverture des soumissions est prévue le 16 avril 2014. La conformité des propositions sera déterminée par la division des approvisionnements de l'UQO et le Service des terrains et bâtiments. Les documents d'appel d'offres prévoient l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le document d'analyse d'appel d'offres et la recommandation du nom de l'adjudicataire est déposé en séance.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1653 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de la hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

**13.- Accord de collaboration en recherche avec la Direction générale – recherche et analyse sur le personnel militaire (DGRAPM) de la Défense nationale**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la Direction générale – recherche et analyse sur le personnel militaire (DGRAPM) de la Défense nationale du Canada est le centre d'expertise du Canada pour la recherche en matière militaire sur les facteurs humains, localisé à Ottawa.

À l'UQO, plusieurs chercheurs œuvrent dans les domaines concernant les aspects sociaux, organisationnels et psychologiques qui peuvent contribuer à des applications dans le domaine militaire et particulièrement auprès de son personnel. Le professeur Martin Lauzier, du Département de relations industrielles, a notamment initié des travaux de recherche avec la DGRAPM.

La DGRAPM et l'UQO souhaitent promouvoir et consolider la collaboration en recherche sur le personnel militaire en concrétisant un accord à cet effet.

Un membre se demande si une référence à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* devrait être intégrée à la section 6 (propriété intellectuelle) de l'accord de collaboration. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche convient de la pertinence de ce questionnement et indique que les vérifications relatives aux comités d'éthique ont été faites.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CX-1654 concernant l'accord de collaboration en recherche avec la Direction générale – recherche et analyse sur le personnel militaire (DGRAPM) de la Défense nationale; laquelle résolution est jointe en appendice.

**14.- Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

**15.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 28 avril 2014 à 15 h 30.

**16.- Clôture de la séance**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 14 h 30.

*Original signé par :*

---

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt  
La secrétaire d'assemblée, Lucie Villeneuve